

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

APERÇU DE LA CLÔTURE DES COMPTES ANNUELS
(CONVENTION : C.P.N.A.E. – VOLET TRAVAILLEURS)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 71.12.19.U21.V1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION :
701
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-
RESEAUX

Approuvé le 11 octobre 2007.

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Destinée à des employés administratifs concernés par des tâches comptables, des aides-comptables et des comptables, l'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'enregistrer les opérations courantes liées à la clôture d'un exercice comptable ;
- ◆ d'élaborer les comptes annuels normalisés ;
- ◆ d'aborder les règles en matière de publication des comptes annuels ;
- ◆ de s'initier aux aspects juridiques liés à l'assemblée générale.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'organisation de cette unité de formation et les objectifs poursuivis à travers son contenu s'inscrivent dans l'accord repris dans la Convention cadre conclue entre l'enseignement de promotion sociale et la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés, plus précisément en son article 3 qui établit que les contenus et volumes horaires sont établis de commun accord entre les parties, sur base d'un cahier des charges élaboré par CEFORA.

Dans cette perspective et ce, conformément à l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juillet 2004 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1, en son article 6, les capacités préalables requises de l'unité de formation se limitent à la référence des exigences administratives ou réglementaires, notamment les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

Néanmoins, le suivi efficace et l'acquisition optimale des compétences associées à cette formation exigent que les étudiants disposent de connaissances prérequis suivantes :

2.1. Capacités requises

face à une situation comptable simple, illustrée par des documents ad hoc et dans le respect des consignes données,

- ◆ expliciter le contenu des rubriques comptables sélectionnées ;
- ◆ relier de manière logique et structurée, à l'aide des mécanismes comptables, les rubriques sélectionnées à leurs corollaires comptables ;
- ◆ réaliser trois opérations diverses de base.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Etude approfondie des comptes annuels – Convention C.P.N.A.E. – Volet travailleurs », classée dans l'enseignement secondaire du degré supérieur de promotion sociale.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Comptabilité générale	CT	B	16
3.2. Part d'autonomie		P	0
Total des périodes			16

4. PROGRAMME.

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser et d'imputer les principales opérations relevant de la clôture d'un exercice comptable ;
- ◆ d'élaborer les comptes annuels (bilan, compte de résultats, annexes, bilan social) ;
- ◆ de commenter succinctement ces comptes annuels ;
- ◆ de connaître les dispositions légales en matière de publication des comptes annuels :
 - date de publication,
 - lieu de dépôt,
 - forme,
 - coût,
- ◆ d'explicitier les droits et obligations de l'assemblée générale et d'en dégager les conséquences pratiques en termes de rapports et d'actes à effectuer.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à une situation comptable simple, illustrée par des documents ad hoc, les documents législatifs y afférents, et dans le respect des consignes données,

- ◆ d'enregistrer les opérations courantes de fin d'exercice ;
- ◆ d'élaborer les comptes annuels et de les commenter succinctement ;
- ◆ de présenter, selon un schéma logique et en insistant sur les documents et rapports courants, les étapes conduisant à la publication des comptes annuels après leur approbation par l'assemblée générale

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de pertinence des procédures appliquées ;
- ◆ sa capacité d'analyse ;
- ◆ le degré de logique dans l'enchaînement des procédures.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION

Date de dépôt : 11/10/2007
 Date d'approbation : 11/10/2007
 Date d'application : 01/01/2008
 Date limite de certification : 01/01/2009
 «Aperçu de la clôture des comptes annuels (Convention : C.P.N.A.E. – Volet travailleurs) »

Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
71 12 19 U21 V1	701	Aperçu de la clôture des comptes annuels (Convention : C.P.N.A.E. – Volet travailleurs) (16 p.)	71 16 11 U21 V1	701	Rapport financier : de la clôture de l'exercice aux comptes annuels (Convention : C.P.N.A.E. – Volet travailleurs) (32 p.) (partie)			NEANT			